

Présentation de l'école : année scolaire 2014/2015

Directrice : Mme André

Enseignants : Mme André, Mme Aribit, M. Baby, M. Comet (1/4 de décharge), Mme Ensales, Mme Errecalde-Arias, Mme Escapil, M. Esquiros, Mme Telleria-Urteaga.

Calendrier scolaire 2014/2015 :

Semaine de 4 jours et 1/2 : Les enfants travaillent le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi **toute la journée et le mercredi matin.**

Département des Pyrénées-Atlantiques (Zone C)

Écoles Maternelles et Élémentaires

Rentrée des élèves : mardi 2 septembre 2014 au matin

Vacances de Toussaint : du vendredi 17 octobre 2014 après la classe au lundi 3 novembre 2014 au matin

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 2014 après la classe au lundi 5 janvier 2015 au matin

Vacances d'Hiver : du vendredi 13 février 2015 après la classe au lundi 2 mars 2015 au matin

Vacances de Printemps : du vendredi 17 avril 2015 après la classe au lundi 4 mai 2015 au matin

Début des vacances d'Été : vendredi 3 juillet 2015 après la classe

Horaires :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi :

Matin : 8h45/12h

Après-midi : 14h/16h

Mercredi :

Matin : 8h45/11h45

Ouverture des portails 10 minutes avant avec un accueil assuré par les enseignants.

Entrées dans l'école :

Entrée de l'élémentaire : grand portail vert

Entrée de la maternelle et de l'A.L.S.H : grande porte vitrée dans la descente, plus bas que le portail vert (au niveau de l'ancienne entrée de la maternelle) ; dans ce hall d'entrée, entrée de la maternelle sur la gauche.

Entrées des enfants à 8h35 et à 13h50 :

En maternelle, les enfants sont conduits par la personne qui les amène jusqu'à la porte de leur classe ou dans la cour de la maternelle, à l'enseignant de service.

En élémentaire, les enfants sont conduits par la personne qui les amène jusqu'au portail (sauf le jour de la rentrée ; possibilité d'entrer dans la cour).

Sorties des enfants à 12h et à 16h :

En maternelle, il faut venir chercher les enfants à la porte de leur classe. Seule une personne dont le nom sera mentionné par les parents sur le document qu'ils complètent en début d'année pourra venir chercher l'enfant

En élémentaire, les enfants qui ne sont pas pris en charge à la demande de la famille par l'ACCS (cantine) et par l'ALSH (centre de loisirs) sont conduits au portail par l'enseignant de service.

Activités pédagogiques complémentaires (A.P.C) : Les activités pédagogiques complémentaires sont des activités menées par les enseignants auprès d'un groupe restreint d'enfants, enfants désignés par les enseignants et dont les parents ont accepté la participation à ces activités. Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités, à un moment ou à un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leur enseignant. Ces activités peuvent être des activités en lien avec le projet d'école, une aide au travail personnel ou une aide personnalisée.

Pour l'année scolaire 2014/2015, pour les enfants de la maternelle et de CP, ces activités auront lieu de 13h20 à 13h50 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (jours différents selon les enseignants) et/ou le mercredi de 11h45 à 12h15. Pour l'année scolaire 2014/2015, pour les enfants de CE1/CE2/CM1/CM2, ces

activités auront lieu de 12h à 12h30 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (jours différents selon les enseignants) et/ou le mercredi de 11h45 à 12h15.

Temps d'activités périscolaires (TAP) : Lundi/Mardi/jeudi/Vendredi : de 16h à 17h

Ils sont gratuits. Ils sont gérés par l'A.L.S.H. (Mairie de Bassussarry). Les inscriptions se font à l'avance. Pour plus de renseignements, contacter Olivier Garcia, Beñat Graciet ou David Traoré au 05.59.43.38.35.

Accueil périscolaire (garderie) :

Le matin : de 7h30 à 8h35

Le soir : de 17h à 18h45

Le mercredi midi : de 11h45 à 12h15

Cet accueil est organisé par la mairie de Bassussarry ; les inscriptions se feront à la rentrée. Pour plus de renseignements, contacter Olivier Garcia, Beñat Graciet ou David Traoré au 05.59.43.38.35.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) :

Il fonctionne les mercredis, pendant les petites vacances (sauf Noël) et pendant les grandes vacances, de 7h45 à 18h30 (horaires de l'été 2014 ; ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en septembre 2014). Cet accueil est organisé par la mairie de Bassussarry. Pour plus de renseignements, contacter Olivier Garcia, Beñat Graciet ou David Traoré au 05.59.43.38.35.

Cantine :

Elle est gérée par l'Association Communale de la Cantine Scolaire (A.C.C.S). Les inscriptions se feront à la rentrée. Elle fonctionne le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Pour plus de renseignements, contacter M. Gasquez au 05.59.43.12.90. Le mercredi, la cantine est réservée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi après-midi.

Documents distribués à la rentrée, à compléter et à retourner à l'école :

- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche de sortie des enfants de maternelle (uniquement pour les maternelles)
- 1 règlement de la sortie des enfants de l'élémentaire (uniquement pour les élémentaires)
- 1 déclaration relative à l'autorisation de communication de l'adresse personnelle
- 1 fiche d'utilisation de droit à l'image
- 1 fiche d'inscription à la cantine
- 1 dossier d'inscription à l'ALSH (Il est vivement recommandé de compléter ce dossier car c'est le même pour l'accueil périscolaire, pour les TAP et pour l'accueil de loisirs)

Document à fournir à la rentrée :

- **1 attestation d'assurance (avec responsabilité civile et individuelle accidents corporels)**

Rencontre avec les enseignants :

En début d'année scolaire, auront lieu 2 réunions : 1 réunion générale sur le fonctionnement de l'école et 1 réunion avec l'enseignant de votre enfant.

Pour les petits :

Prévoir dans le cartable un change, le doudou, éventuellement la sucette. Il n'y a pas à l'école de goûter collectif organisé ; si vous souhaitez que votre enfant goûte éventuellement le matin, lui mettre le goûter dans le cartable ; ils seront donnés à l'enfant. Si vous souhaitez que votre enfant goûte l'après-midi, lui mettre le goûter dans le cartable ; il pourra le prendre pendant le temps périscolaire.

Les petits font la sieste à l'école. Pour ceux qui mangent à la cantine, le coucher a lieu entre 12h45 et 13h ; pour les autres, il a lieu à 13h50.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me contacter au 05.59.43.07.78

La Directrice : Ch. André